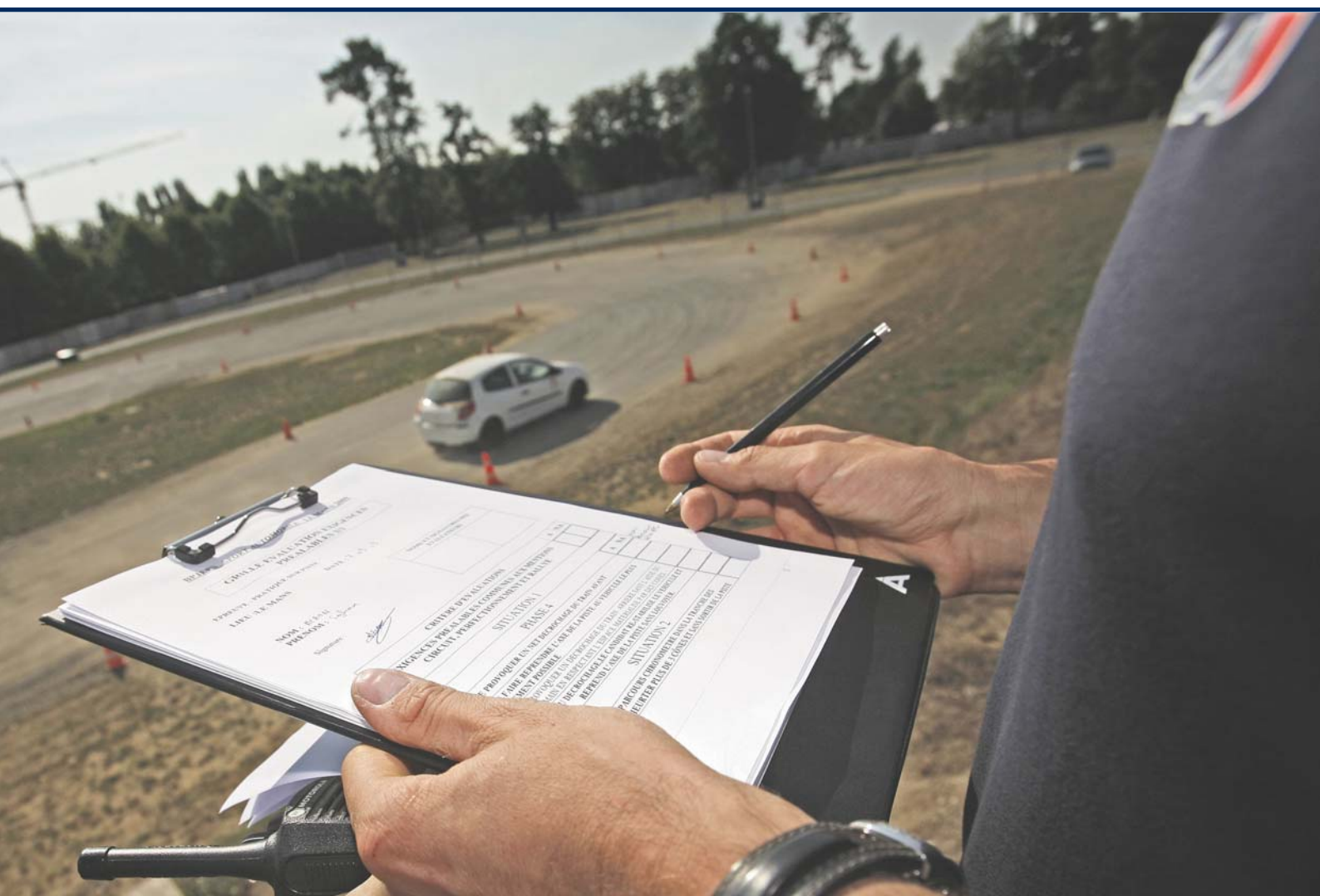


DEVENIR MONITEUR DE PILOTAGE

Avec l'Auto Sport Academy, préparez le BP JEPS spécialité 'Sport Automobile'
mais aussi le DE JEPS Perfectionnement sportif 'Sport Automobile'



**AUTO SPORT
ACADEMY**
BY **FFSAI**

TECHNOPARC DES 24 HEURES - CHEMIN AUX BOEUFs - 72100 LE MANS - FRANCE
TEL. : +33 (0)2 43 43 61 00 - FAX. : +33 (0)2 43 43 61 29 - E-MAIL : INFO@ASACAD.COM
WWW.AUTOSPORTACADEMY.COM

BP JEPS "SPORT AUTOMOBILE"

L'Auto Sport Academy propose une **formation complète** au Brevet Professionnel du Ministère des Sports.

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité "Sport Automobile" est un **diplôme d'Etat obligatoire** pour exercer une activité d'animation ou de formation dans le milieu du sport automobile.

Il a été conçu pour répondre à un **besoin de sécurisation** de la pratique.

Obtenir son Brevet Professionnel à l'Auto Sport Academy, c'est le double avantage d'exercer son métier de manière autonome, et la garantie pour les pratiquants de conditions optimales de maîtrise et de sécurité.



Il s'adresse soit à un **moniteur déjà en activité**, soit à un **novice** désireux de s'engager dans ce métier.

Quatre mentions sont proposées : Circuit, Karting, Perfectionnement au pilotage et Rallye.



Les compétences nécessaires et développées par la formation sont la **communication**, la **pédagogie**, la **gestion** des groupes, les **techniques** de pilotage, l'**organisation** d'évènements, la **réglementation** sportive et automobile, afin que l'animateur exerce son métier de manière **autonome** tout en garantissant aux pratiquants des conditions de **sécurité** et de **maîtrise** de l'environnement optimales.

LE BP EN 5 POINTS

• PUBLIC CONCERNE

Le Brevet Professionnel JEPS s'adresse soit à un moniteur déjà en activité (80% des cas) qui ont pour volonté de régulariser leur situation, soit à un "novice" qui souhaite s'orienter professionnellement vers le métier de moniteur de pilotage.

Cette formation s'adresse aux candidats de nationalité française mais aussi aux candidats venus de l'étranger souhaitant exercer sur le sol français.

• CONDITIONS D'INSCRIPTION

Une des premières conditions pour prétendre à la préparation de ce brevet est d'être détenteur du permis de conduire (cat. B). Il est à noter qu'un niveau de pilotage suffisant est exigé.

Le candidat doit ensuite retirer puis déposer un dossier de candidature auprès du centre de formation et passer les tests de sélection.

• SÉLECTIONS

Elles se déroulent en trois temps avec tout d'abord l'acceptation aux exigences préalables en conformité avec l'instruction 06-128 JS du Ministère des Sports.

Les candidats retenus passent ensuite les sélections organisées par le centre de formation avec notamment la mise en situation pédagogique.

Enfin, le positionnement du candidat-diagnostic des compétences du futur stagiaire est établi afin de définir le parcours individuel de formation.

En fonction des résultats, un "allègement" de la formation peut être proposé.

• FINANCEMENT

A l'issue de la procédure de positionnement, un devis de formation est présenté au stagiaire qui l'accepte, à titre personnel, ou au travers de financeurs (OPCA, Conseil Régional, ANPE, Employeur,...).

Dans le cadre d'une formation complète (hors allègements), le coût pédagogique est de : 15 050 euros (hors frais d'exigences préalables, de tests de sélections et d'épreuves de certification soit un coût global de 16 550 euros).

Des solutions de financement peuvent être étudiées en fonction du statut du candidat : Les candidats salariés peuvent par exemple bénéficier d'un Congé Individuel de Formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent quant à eux se renseigner auprès de l'ANPE, des ASSEDIC, etc. mais aussi auprès de leur Conseil Régional qui peut prendre en charge le coût de la formation et de la rémunération.

LE BP EN 5 POINTS

• FORMATION

Elle se déroule par alternance comprenant 602 heures au centre de formation et 658 heures en entreprise, soit un total de 1260 heures de formation.

Durant les semaines en centre, les cours ont lieu du lundi matin au vendredi après-midi (35h/semaine) en salle et sur le terrain pour les mises en situation pédagogique.

Les salles de cours équipées de vidéoprojecteur, rétroprojecteur, TV et magnétoscope, les véhicules adaptés aux différentes mentions, et les outils pédagogiques adéquats (cônes de Lubeck, talkie-walkies, caméscope, drapeaux, freinographe, atelier mécanique,...) sont mis à disposition des stagiaires.

Les sessions sur le terrain se déroulent sur la piste Alain Prost (Karting), sur le circuit de Maison Blanche (Monoplace) et sur la piste terre ACO (Rallye).



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le centre de formation s'appuie sur une **équipe pédagogique qualifiée** (coordonnateur pédagogique, formateurs), accompagnée d'**experts** (intervenants des services Jeunesse et Sports, spécialistes divers...)

Responsable formations
Christophe LOLLIER

Responsable pédagogique BP JEPS
Sébastien MENARD

Formateurs
Guillaume GREUET - Sébastien MENARD - Mathieu ZANGARELLI

Ils interviennent également :
Christian DOMERGUE (BP Rallye) - Julien GILBERT (BP Circuit) - Vincent CAPILLAIRE (BP Circuit)
Julien PIGUET (BP Perfectionnement) - Didier ANDRÉ (DE Circuit) - Jérôme VASSIA (DE Circuit)
Xavier POMPIDOU (DE Circuit) - Julien PONCELET (BP Karting)...
Agents des services du Ministère Jeunesse & Sports

EN SAVOIR PLUS

Officiellement paru le 22 août 2003 à la faveur d'un arrêté portant création de la spécialité 'sport automobile', le BP JEPS est appelé à combler un double 'vide', à la fois juridique et pratique.

1. Pourquoi un brevet professionnel ?

Tout d'abord pour répondre aux exigences légales qui stipulent en l'article L.363.1 du Code de l'Education (reprenant l'article 43 de la loi sur le sport du 6 juillet 2000) que *"nul ne peut enseigner, animer ou encadrer contre rémunération une activité physique ou sportive, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon régulière, saisonnière ou occasionnelle s'il n'est pas titulaire d'un diplôme comportant une qualification définie par l'Etat et attestant de ses compétences en matière de protection des pratiquants et des tiers"*.

Ensuite et surtout, pour répondre à une demande très forte de reconnaissance et de légalisation de la profession de moniteur de pilotage automobile, émanant des professionnels.

2. Qu'est-ce que le BP JEPS ?

Le BP JEPS est un diplôme d'Etat homologué au niveau IV au sens où l'entend la nomenclature interministérielle. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. Ce diplôme est délivré au titre d'une spécialité, en l'occurrence 'Sport Automobile', suite à l'arrêté du Ministre des Sports en date du 22 août 2003.

Le BP JEPS 'Sport Automobile' sera délivré selon deux cursus en fonction de la position de chaque postulant : soit un moniteur en activité, soit une personne qui veut s'engager dans le métier. Le premier entrera dans le processus de la validation des acquis de l'expérience ; le deuxième s'engagera dans un parcours de formation réparti en 10 UC (Unités Capitalisables).

Le cursus de formation repose sur le principe de l'alternance formative en centre de formation et en entreprise sous tutorat pédagogique. Un jury, nommé par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et des loisirs (DRJSVA) sera composé de formateurs, de cadres techniques et de professionnels.

Chaque UC est délivrée par le DRJSVA sur proposition du jury. La validité d'une UC est de cinq ans. Le DRJSVA a également pour mission de délivrer les BP JEPS.

3. Qu'est-ce que le BP JEPS 'Sport Automobile' ?

Un brevet professionnel comme tous les autres mais portant une spécialité précise (Sport Automobile) laquelle est délivrée au titre des cinq mentions suivantes : circuit, karting, perfectionnement au pilotage, rallye et tout-terrain.

Le BP JEPS, qui a reçu l'aval de la commission professionnelle consultative (CPC) en octobre 2002, se décompose ainsi : chaque UC est autonome et validée indépendamment des autres. La délivrance du BP JEPS est conditionnée par l'obtention des dix UC. La validation de toute UC est du ressort exclusif du jury.

DE JEPS

PERFECTIONNEMENT SPORTIF

Depuis le 1er janvier 2010, l'Auto Sport Academy offre également la possibilité de préparer le DE JEPS Perfectionnement sportif "Sport Automobile" permettant de conduire des séances d'entraînement à la compétition, dans les mentions Circuit, Karting, Rallye et Tout-Terrain.

Les compétences développées par cette formation sont les suivantes :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement
- conduire une démarche de perfectionnement
- conduire des actions de formation auprès des professionnels.

Le DE JEPS Perfectionnement sportif "Sport Automobile" s'adresse aux titulaires du BP JEPS dans la spécialité donnée avec 2 ans d'expérience ou aux candidats justifiant 5 années d'expérience dans la mention. Les candidats devront toutefois satisfaire aux tests techniques.

La formation se déroule par alternance : 700 heures au centre de formation et 700 heures en entreprise, soit un total de 1400 heures de formation réparties durant 10 mois.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE
02 43 78 93 10
moniteurs@asacad.com



CONTACTS

AUTO SPORT ACADEMY
Technoparc des 24 Heures
Chemin aux Boeufs
72100 Le Mans



Tél. : 02 43 78 93 10 - Fax : 02 43 78 32 70
E-mail : moniteurs@asacad.com

